

Commune de
Chavannes-près-Renens

RAPPORT
de la commission d'étude
du Conseil Communal

Préavis municipal No 14/2012

Présenté en séance le 19 avril 2012

Réhabilitation collecteur intercommunal Mèbre, à Renens, Secteur Préfaully/ Blancherie

Madame la Présidente,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission, au complet, s'est réunie en séance le 26 mars 2012 dans les locaux de l'Hôtel de Ville. Nous remercions M. A. Gorgerat Syndic et M. D. Bally Municipal de leur complément d'information. M. Paul Bapst est confirmé dans son rôle de président rapporteur.

M. Bally nous rappelle que l'année passée nous avons fait une séance commune avec les autres communes membres de cette entente Mèbre et Sorge. Lors de cette séance nous avons eu une présentation générale des travaux annuels qui devront être faits pour garantir l'entretien et le bon fonctionnement de ce collecteur pour les années futures.

C'est un préavis identique qui est déposé dans toutes les communes membres, avec la clé de répartition financière, soit pour rappel : Crissier 43.26%, Renens 30.37%, Ecublens 15.07%, Chavannes 10.95% et St-Sulpice 0.35%.

M. Bally nous informe que la clé de répartition est toujours identique à l'année passée, car la Commune de St-Sulpice s'oppose, toujours, à toute révision et comme c'est une entente intercommunale dépourvue de la personnalité morale de droit public, il faut une unanimité pour changer quelque chose ! D'après la Municipalité nous ne pouvons rien faire et nous devons continuer comme jusqu'à maintenant.

La commission se demande comment faire comprendre et comment justifier que la clé de répartition qui a été arrêtée à titre provisoire dans la séance du 30 septembre 1969 par la commune de St-Sulpice et les autres partenaires, ne peut pas être revue. Comme personne n'a trouvé un document explicatif et officiel entérinant cette décision et expliquant les critères mesurables de ces pourcentages, nous nous demandons quelle est la validité d'un accord provisoire qui n'a pas été ratifié.

Il faudrait peut-être enfin demander un avis de droit au canton pour savoir comment se sortir de cet imbroglio juridique. (Accord non ratifié mais appliqué !)

Il serait enfin temps de remettre l'ouvrage sur la table et revoir raisonnablement cet accord.

La participation des communes en amont, avec la taxe de transit, devrait aussi être soumise à discussion.

C'est bien possible qu'une fois, une commune refuse le budget de l'année suivante et alors il faudra bien prendre le taureau par les cornes pour faire évoluer et expliquer les quotes-parts de chaque commune. Ces remarques ont déjà donné lieu à de grandes polémiques lors de l'étude du préavis 7/2011

La commission ne veut pas faire d'obstruction aux travaux nécessaires et indispensables à l'entretien de ce collecteur pour assurer son bon fonctionnement

Selon le budget 2012 de l'entente, ces travaux d'entretien courant étaient bien prévus; une planification jusqu'en 2026 a même été faite. Elle nous montre que chaque année les montants estimés entre Fr 300'000.-- et Fr 500'000.-- sont agendés pour maintenir cet ouvrage en parfait état. Le bureau RIBI SA en assure l'inventaire et les travaux, selon le mandat qui lui a été attribué. C'est la 4^{ème} étape qui concerne le secteur 3 vers le quartier de la Blancherie, mais sur le territoire de la commune de Renens. En plus un arbre devra être abattu, avec l'accord du garde forestier, car ses racines causent trop de dégâts sur les conduites et les joints existants et pour ne pas endommager les conduites futures. Tous ces travaux qui concernent une amélioration de la qualité des eaux de la Mèbre ont été planifiés lors de l'élaboration du PGEEi en 2003 déjà.

Comme le fond de rénovation est épuisé depuis l'année passée, il est prévu que les communes lui allouent des subventions d'investissement prévu selon le tableau du budget annuel 2012 accepté par toutes les communes.

Pour la commune de Chavannes, c'est un montant de Fr. 42'705.-- qui sera versé à l'Entente. Ce montant sera amorti par prélèvement à la réserve pour l'évacuation et l'épuration des eaux compte 9280.010.00 dans le bilan des comptes (fond de réserves).

Après bien des discussions la commission a hésité de refuser ce préavis pour faire bouger les choses (clé de répartition) mais pour rester crédible, vu que nous avons accepté le budget 2012 de l'entente Mèbre-Sorges, nous décidons de faire confiance à la Municipalité, pour ne pas nuire à la qualité de notre environnement. C'est le 2^{ème} carton jaune (avertissement) au 3^{ème} cartons (budget 2013) il faudra peut-être enfin revoir la copie car il y aura peut-être refus d'un conseil d'accepter ce qui nous est présenté comme provisoire depuis 43ans !

Divers pour info : Le bureau technique a constaté, après l'envoi du projet, une petite erreur de lieu dans l'énoncé du préavis et dans le corps de texte. En effet ce collecteur se trouve à cheval sur nos deux communes soit Renens et Chavannes-près-Renens. De ce fait il faut rajouter, Chavannes-près-Renens, dans la dénomination des lieux où il est marqué seulement Renens ; dans le titre, dans le texte et dans les conclusions, pour bien situer les travaux.

La commission, à l'unanimité, vous recommande d'accepter ce préavis.

Conclusions

Lors de sa séance du 19 avril 2012 le Conseil communal de Chavannes-près-Renens,

- Vu le préavis No 14/2012,
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

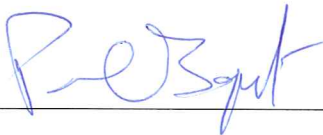
Décide

1. D'autoriser l'Entente intercommunal Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre (secteur Préfaully - Blancherie) sur le territoire de la commune de Renens
2. D'accorder à la commission de l'Entente intercommunal Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 390'000.-- TTC selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffre 9 et 11.
3. D'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement selon les modalités décrites ci-dessus sous chiffre 10 et 11

Les membres de la commission :

Le président-rapporteur

Paul Bapst

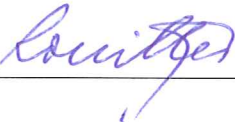


Les membres

Alain Rochat



Paul Rouiller



Aimée Vaney



Jean-Marc Zurlinden